



## Compte rendu du Conseil de l'UFR Sciences et Techniques du 25 octobre 2019

### **Etaient présents :**

M. BLAIS, directeur de l'UFR.

Mmes ARDIGO-BESNARD Maria-Rosa - COMTE Virginie - HERBST Michaële - LANQUETIN Sandrine - MONGIN Mylène - WAUQUIER Hélène.

MM BERTIN Charles - FINOT Christophe - GENTIL Christian - GOUDET François - GOUTON Pierre - HERRMANN Samuel - IMHOFF Luc - LUCAS Dominique - SUGNY Dominique - ZANINI Patrick.

### **Etaient représentés :**

M. CARLET Guido, procuration à M. HERRMANN Samuel,  
M. CHIBILE Romuald, procuration à M. GOUDET François,  
M. DEVILLERS Charles, procuration à M. LUCAS Dominique  
M. FAENZI Daniele, procuration à M. HERRMANN Samuel,  
Mme GAGNEPAIN Anne, procuration à Mme MONGIN Mylène,  
Mme LABRUERE-CHAZAL Catherine, procuration à Mme COMTE Virginie,  
M. LECLERCQ Éric, procuration à Mme LANQUETIN Sandrine,  
Mme MONIN-BAROILLE GANDREY Elisabeth, procuration à Mme WAUQUIER Hélène,

### **Etaient absents et excusés :**

Les personnes représentées

M. DELABRE Sylvain  
Mme CHOPARD Francine  
M. CLUZEL Benoît  
M. FAUCHER Olivier

M. LEURENT Sébastien  
M. LUTBERT Frédéric  
Mme POTHIER Audrey  
M. VINCENT Didier

### **Etaient invités:**

M. COLAS DES FRANCS Gérard, Directeur du département de Physique, présent  
M. DENAT Franck, Directeur ICMUB, absent  
M. DEREUX Alain, Directeur ICB, absent  
M. DIPANDA Albert, Directeur ESIREM, absent  
M. GRISON Thierry, Directeur du département IEM, absent  
M. JOURANI Abderrahim, Directeur IMB, absent  
M. NAGEL Johannes, Directeur du département de Mathématiques, présent  
Mme PIRIO Nadine, Directeur du département de Chimie, présente  
M. TOGNI Olivier, Directeur LIB, absent.

### **Services centraux de l'UFR :**

Mme DUBOIS, Responsable de l'antenne financière, présente  
M. LAGRIMI, Responsable administratif de l'UFR, présent  
M. VIDAL, Secrétariat de direction de l'UFR, présent.

## **Ordre du jour :**

1. Informations du Directeur
2. Capacités d'accueil et critères de recrutement M1 – rentrée 2020
3. Capacités L1 – rentrée 2020
4. Budget initial 2020
5. Questions administratives et financières
6. Questions diverses

M. BLAIS ouvre la séance à 9h20. Il indique les absences des membres excusés et liste les procurations reçues.

## **1 – Informations du Directeur :**

### Elections :

Le scrutin de renouvellement partiel des membres du Conseil d'UFR se déroulera les 26 et 27 novembre 2019. Il y a 1 siège B et 4 sièges usagers à pourvoir. Le calendrier est sur le site internet de l'UFR.

Les élections des membres des conseils centraux se tiendront en février 2020. Monsieur Blais informe le conseil que, s'il est sollicité, il autorisera la tenue de réunions publiques au sein du bâtiment Mirande, tout en assurant une parfaite équité de traitement des demandes.

Les élections des membres des conseils centraux de la Comue UBFC se dérouleront en mars 2020.

### Congrès de l'APMEP :

Tout s'est bien passé même si les emplois du temps ont dû être bousculés pour accueillir ce congrès.

Monsieur Blais tient à remercier Renaud Aubert, Hatim Lagrimi et leurs services pour le travail effectué.

### Personnels :

Monsieur Blais annonce le départ en retraite, au 9 novembre 2019, de Monsieur Arnoult, technicien au département IEM et au laboratoire LIB. Le poste n'est pas publié pour la rentrée prochaine, il sera pourvu par un personnel contractuel.

### Travaux :

L'été dernier, le système d'extraction d'air de l'aile B a été rénové. Suite à cela, des collègues de l'aile A ont signalé une nuisance sonore continue. L'information a été remontée au service hygiène et sécurité de l'Université.

D'ici la fin de l'année universitaire, un ascenseur permettant de desservir les rez de jardin, le rez de chaussée et l'entresol de l'aile A sera mis en place afin d'assurer l'accès des personnes à mobilité réduite au service de scolarité. Les travaux devraient commencer la semaine prochaine (28 octobre 2019) avec le désamiantage de certains éléments. Un confinement, un périmètre de sécurité et un cheminement spécifique seront mis en place. Monsieur Lagrimi passera voir les associations étudiantes afin de prévoir l'accès à leurs locaux. Monsieur Blais indique qu'il y aura certainement du bruit lors des phases de démolition et de percement des dalles. La demande de prévision de ces phases de travaux hors périodes d'examen a été faite.

### Clôture comptable :

La date limite pour l'établissement des bons de commande et des ordres de mission est fixée, par l'Université, au 3 décembre 2019.

La date limite pour la certification des services faits est fixée, par l'Université, au 13 décembre 2019.

### Site internet :

Le site internet de l'UFR a été rénové afin qu'il soit plus lisible, en particulier sur les mobiles et tablettes. Monsieur Blais indique que si des problèmes/erreurs sont constatés, il conviendra d'en faire part aux services de l'UFR.

## **2 – Capacités d'accueil et critères de recrutement M1 – rentrée 2020 :**

Monsieur Blais présente le tableau des capacités en M1, pour la rentrée prochaine, parcours par parcours et le tableau des critères de recrutement dans ces M1.

Monsieur Lucas demande si un étudiant avec un mauvais dossier, sur le plan pédagogique, est obligatoirement admis en M1 lorsque la capacité d'accueil n'est pas atteinte.

Monsieur Blais répond que non, pas obligatoirement. Les équipes pédagogiques ont la possibilité de refuser des dossiers. Il s'agit d'étudier chaque dossier et notamment de voir de quelle L3 provient cet étudiant.

Mme Ardigo-Besnard demande si, par exemple, un étudiant de L3 chimie est prioritaire sur un M1 chimie même s'il a un dossier moyen.

Monsieur Blais répond que oui, mais que l'on a également la possibilité de proposer un autre parcours et même de dépasser la capacité d'accueil. Mme Mongin ajoute que cela peut être indiqué dans les critères de recrutement.

Monsieur Blais soumet ces capacités d'accueil et critères de recrutement M1 au vote du conseil :

**Pour : 24**

**contre : 0**

**abstention/nul : 0**

Les capacités d'accueil et critères de recrutement M1, pour la rentrée 2020, sont approuvées à l'unanimité.

### **3 – Capacités L1 – rentrée 2020 :**

Monsieur Blais explique la réforme de la PACES, qui commencera à s'appliquer dès la rentrée prochaine.

L'objectif est qu'il n'y ait plus de redoublants en 1<sup>ère</sup> année de santé et de diversifier la formation des médecins.

Il n'y aura plus de concours mais un nombre de places limité.

Les composantes de l'université, autres que Santé, sont consultées pour envisager dans quelles mesures elles pourront accueillir des étudiants qui se destineraient à une formation médicale après la première année de licence.

Monsieur Blais présente la proposition de l'UFR Sciences et Techniques, qui était attendue par la gouvernance pour le 18 octobre dernier. Elle consiste à ouvrir une mineure santé au sein de la L1 Sciences et Techniques avec une capacité d'accueil de 30 étudiants.

Monsieur Sugny demande quel sera le nombre d'étudiants de cette mineure santé admis en L2 PASS l'année suivante.

Monsieur Blais répond qu'il ne sait pas encore et que les critères et modalités d'admission en L2 PASS en provenance d'une autre licence ne sont pas encore connus.

Mme Lanquetin demande quel parcours L1 ST actuel est privilégié pour l'accueil de ces étudiants « santé ».

Monsieur Blais indique que cela n'est pas encore défini.

Mme Ardigo-Besnard demande si les étudiants de cette mineure santé auront plus de travail.

Monsieur Blais précise que la mineure santé sera dispensée à raison d'un module par semestre, en e-learning.

En réponse à une question de Monsieur Lucas, Monsieur Blais indique que les étudiants de ce parcours seront éventuellement soumis à un oral en vue de leur admission en L2 PASS.

En L1 PASS, il y aura également une mineure « sciences » à partir de laquelle des étudiants pourront rejoindre, l'année suivante, la licence Sciences et Techniques (L1 si échec en L1 PASS, et L2 si validation de la L1 PASS mais sous conditions définies par l'UFR ST). Cette mineure sciences sera assurée par un chimiste et un physicien de l'UFR Santé afin de préparer les étudiants concernés à une éventuelle réorientation en licence ST ou SV.

L'organisation pour la rentrée 2020 n'est pas encore établie dans la mesure où un certain nombre de points dépendent de la façon dont l'UFR Santé va procéder au recrutement, à l'évaluation et à l'admission des étudiants.

Monsieur Blais ajoute que l'effectif en 2<sup>ème</sup> année PASS est de 400 étudiants environ. L'objectif poursuivi est d'y admettre 200 à 250 étudiants issus de la L1 PASS et 150 à 200 étudiants issus d'une autre licence.

Monsieur Lucas demande s'il y aura un parcours privilégié d'accueil des étudiants « santé » en L2 ST et si le choix des épreuves d'évaluation de cette mineure sciences est connu.

Monsieur Blais répond qu'il n'y a pas forcément de parcours d'accueil privilégié en L2 ST et que le choix des épreuves n'est pas encore établi.

Monsieur Blais aborde maintenant le sujet de la capacité L1 hors mineure santé. Il indique que l'an passé la capacité d'accueil avait été fixée à 450. Il ajoute que l'effectif actuel en L1 est de 550 (avec les redoublants et les étudiants internationaux).

Monsieur Blais précise qu'il lui semble être préférable de maintenir cette capacité malgré les difficultés à trouver les enseignants pour assurer les heures en raison des gels de poste.

Monsieur Blais propose donc au vote du conseil une capacité de 420 en L1 à laquelle il convient de rajouter les 30 de la mineure santé soit 450 en L1 (hors redoublants et étudiants internationaux) :

**Pour : 24**

**contre : 0**

**abstention/nul : 0**

La capacité L1 pour la rentrée 2020 est approuvée à l'unanimité à 420 + 30 soit 450 étudiants (hors redoublants et étudiants internationaux).

